

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 5 Décembre 2001 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération(1)
15	15	14

L'an deux mille un et le **mercredi 5 décembre à 20 h 00**, le conseil municipal de **BENY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, **M. Gilbert LAISSARD.**

(1) Sauf indication différente, après accord du conseil.

Date de la convocation : **26 novembre 2001**
Date d'affichage : **26 novembre 2001**

Présents : Gilbert LAISSARD, Georges RODET, Geneviève GUILLON, Yves FAVIER, Jean-François NALLET, Michèle DANANCIER, Ernest MARQUIS, Elie BERARD, Françoise BILLOUD, Joël CORNATON, Isabelle OVIQUE, Alexandre PROST, Christophe HUMBERT et Georges LAURENT

Excusés : Mr Jean-Claude GONOD

Absents :

Secrétaire : Yves FAVIER

Le compte rendu de la réunion du 24 octobre 2001 est approuvé.

TRAVAUX RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE DE BENY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie deux fois ; le 29 octobre pour l'ouverture des plis reçus en mairie et le 19 novembre pour l'attribution des marchés, après contrôle des offres par le Maître d'Oeuvre.

Un rappel des nouvelles réglementations en vigueur depuis septembre pour les marchés publics a été fait et il a été donné la liste des entreprises retenues pour les différents lots de travaux. Le montant des offres les mieux disantes retenues s'élève à 376 957,23 Euro TTC (2 472 677,30 F) pour une estimation de départ de 447 161,93 Euro.

Considérant que l'offre reçue pour le lot n° 3 « Location d'un bungalow » a été déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres, le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle consultation.

Après avoir ouï l'exposé du maire et délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à lancer la nouvelle consultation pour l'attribution du lot n° 3 dans les mêmes formes que précédemment et lui donne pouvoir pour toutes les formalités et démarches nécessaires au montage du dossier.

AUTORISE le Maire à signer tous les marchés avec les entreprises retenues et tous les documents se rapportant à l'ensemble du marché.

Une réunion est prévue le lundi 10 décembre avec toutes les entreprises pour la signature des actes d'engagement, la commande des travaux et le planning de réalisation des travaux.

AMENAGEMENT ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.

Monsieur Jean-François NALLET présente le projet de convention d'aménagement et de réduction du temps de travail pour le personnel communal, établi en groupe de travail et pour lequel il a été tenu compte des éléments suivants :

- la difficulté d'organisation du temps de travail et l'impossibilité de modifier certains horaires de travail

ont conduit les élus à faire des propositions individuelles aux agents.

Pour la commune, l'important était de trouver des solutions les plus adaptées pour :

- maintenir les postes et les plages de service rendu,
- ne pas désorganiser le fonctionnement global des services municipaux,
- ne pas amputer la capacité de réponse des services,
- tenir compte des aspirations du personnel communal.

Une première proposition, acceptée par les employés communaux, a été établie puis envoyée au centre de gestion pour approbation. Après retour de cette dernière, le conseil municipal devra délibérer pour l'application de cette convention au premier janvier 2002.

SITUATION DU PERSONNEL COMMUNAL EN CONGES MALADIE.

Un rappel est fait sur l'état des employés communaux, actuellement en congés maladie, à savoir :

Mme BURDEYRON Marie-Rose jusqu'au 11/12/01,

Mme ROBIN Michelle jusqu'au 16/01/02,

L'embauche de Pierrette CHARNAY et de Marie-Laure PONSOT a été nécessaire pour effectuer les remplacements.

En ce qui concerne le poste de Christelle MOREL, agent administratif stagiaire, embauchée au niveau le plus bas de son échelle et actuellement en congé maternité, il a décidé de lui accorder une prime exceptionnelle de 3 000 F pour l'année 2001 compte tenu du travail effectué pour la réorganisation du secrétariat.

CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT : Demandes de subvention pour travaux de toiture

Monsieur le Maire donne lecture de deux dossiers de demande de subvention dans le cadre du Contrat Global de Développement Bresse-Revermont Val de Saône présentés par :

- Mr OVIGUE Jérôme domicilié à Vacon,
- Mr BUCHALLET Ludovic domicilié à DRUILLAT pour une maison en rénovation à

Bény.

Après avoir ouï l'exposé du Maire, étudié les dossiers et délibéré, le Conseil Municipal:

VOTE la somme de 2 000 Francs chacun pour la réfection de toiture.

à condition que le Syndicat Mixte Bresse Revermont Val de Saône donne également avis favorable et verse lui-même sa subvention de 5 000 Francs par dossier.

Dans un courrier récent, le Syndicat Mixte B.R.V.S. a informé que les crédits affectés à cette opération sont sur le point d'être épuisés. Les nouvelles demandes devront être refusées.

BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N° 6

Compte-tenu de l'insuffisance des crédits au chapitre 012 (charges de personnel), il convient de procéder aux écritures suivantes :

022 « Dépenses imprévues » : - 40 000 F
6413 « Personnel non titulaire » : + 40 000 F

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE les virements de crédits tels que décrits ci-dessus.

BULLETIN MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2001.

Monsieur le Maire donne la parole à Geneviève GUILLON et Alexandre PROST pour faire le point sur la préparation du bulletin municipal. Cette année, le thème du poulet de Bresse et les enfants ont été retenus. Mise en place des rubriques habituelles avec des pages humoristiques.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL

Le Maire donne lecture de la délibération du conseil municipal de la commune de Coligny proposant son intégration à un périmètre de SCOT en compagnie des communautés de communes de Saint Trivier de Courtes, de Bâgé le Chatel, de Pont de Veyle et de Pont de Vaux.

Le Maire propose de laisser mûrir le projet avant de délibérer sur l'intégration de la commune de Bény à un périmètre de SCOT.

RAPPEL DU PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MARPA.

L'assemblée générale a eu lieu le 14 novembre à la mairie de St Etienne du Bois avec pour principal objet la présentation du projet « M.A.R.P.A. de Plain-Champ ». dont la mise en service est prévue en 2003. L'Association de gestion a sollicité les communautés de communes et les communes pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour lancer l'opération. Décision à délibérer au budget 2002.

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY.

Le Maire fait part des questions traitées en conseil de communauté, à savoir :

- évolution du règlement intérieur de la déchetterie de Pirajoux avec modification des heures d'ouverture au public à compter du 1er janvier 2002,
- les emballages collectés dans les conteneurs (P.A.V.) sont recyclés à l'usine ONYX de Mâcon.
- problème de ramassage des ordures ménagères à Bény au Petit Grillet, le problème n'est toujours pas résolu avec l'entreprise. A suivre

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur Yves FAVIER fait l'état des travaux qui ont été réalisés dans la traversée du village :

- marquage au sol avec un tourné à gauche,
- passage pour piétons près de l'école.

Lors de la réalisation de travaux sur les voies publiques, il serait souhaitable de mettre en place une signalisation plus importante pour mieux prévenir.

Les deux employés communaux ont été équipés de vêtements de travail avec bandes réfléchissantes pour une meilleure sécurité.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

Mr RODET fait le point sur les travaux actuellement réalisés. Le décrépi du côté Est, cour intérieure, de l'école a été fait. Il reste les peintures des portes et des persiennes.

Les boîtes aux lettres des logements communaux sont actuellement mises en place.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE DE BENY-MARBOZ.

Le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt invitant les conseils municipaux à procéder au renouvellement des membres de l'Association Foncière Intercommunale de Bénny-Marboz en proposant 4 propriétaires de parcelles remembrées.

Les quatre propriétaires retenus sont : Mr MOREL Jean domicilié Le Poisiat, Mr BOUROUNOFF Max, domicilié Le Moulin Blanc, Mr BASSET Pierre domicilié Petit Vacon et Mr POBEL Xavier domicilié à Vacon.

Le Conseil Municipal décide de nommer Mr Elie BERARD pour représenter le Maire au sein du Bureau de l'Association Foncière Intercommunale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain :

La participation des différentes collectivités territoriales aux charges du service devrait augmenter en moyenne de 9,50% avec des variations différenciées pour les communes. Le montant prévisible du contingent incendie pour l'année 2002 pour Bénny est fixé à 45 210,36 F (43 291,34 F en 2001).

Nomination d'un délégué du conseil municipal chargé des questions de défense dans chaque commune :

Sur la demande du secrétariat d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, il est demandé à chaque commune de désigner un délégué du conseil municipal qui prendra en charge les questions de défense. Il sera un interlocuteur privilégié, destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Le Conseil Municipal décide de nommer Mr Alexandre PROST.

Centre de secours première intervention de Bénny.

Le Maire informe le conseil municipal du départ en retraite de Mr Georges RODET, Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Bénny.

Mr MORAND Yves, Sergent Chef, est proposé pour le remplacer.

Visite de la salle Garavand :

En présence de représentants de la Gendarmerie, de la D.D.E. et des Pompiers, la visite de sécurité de la salle s'est déroulée le jeudi 19 novembre 2001. Aucune observation n'a été faite, le fonctionnement est opérationnel. Ce contrôle est à renouveler tous les 3 ans.

Incendie dans le transformateur E.D.F le vendredi 30 novembre :

Intervention des services de l'EDF pour arrêter le début d'incendie dans le transformateur situé à l'entrée du parking Garavand. Le changement du transformateur a été nécessaire.

Constatation le samedi 1er décembre du non fonctionnement du chauffage dans les bâtiments communaux. Après contrôle du service d'entretien, il s'est avéré que l'automate commandant le chauffage a été endommagé. Une déclaration à l'assurance et auprès des services de l'E.D.F. est en cours. Une première évaluation des dégâts est estimée à environ 30 000 F.

Syndicat SEVRON-SOLNAN :

Il a été décidé de ne plus avoir recours à des emprunts. Le changement du mode de financement est en cours et pourrait entraîner un surcroît des 4 taxes locales directes.